



Titulaire : Société SOLARSIT. c/o Chambre d'Agriculture - 2, avenue Fétilly 17000 LA ROCHELLE

*Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2011-120. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.*

## 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE<sup>(1)</sup>

### 1.1.1. Description succincte

Le procédé "SOLARSIT" est un système de montage pour modules photovoltaïques en mode portrait ou paysage : ATERSA «AA214P, AA222P, AA230P» ; ZYTECH SOLAR « ZTxxxS+ ou xxx peut être compris entre 165Wc et 185Wc par pas de 5Wc » ; TRINA SOLAR « TSM-XXXPC05 ou XXX peut être compris entre 220 et 240 par pas de 5Wc » ; RISEN « SYP185S-M » et ALFASOLAR « Alfasolar Pyramid 60 de puissance comprise entre 222 et 237 Wc ». Le procédé permet une mise en œuvre en couverture. Il est constitué d'un bac acier mis en œuvre conformément au DTU 40.35 (le recouvrement transversal entre bacs est de 300mm) et de platines (portrait/paysage) fixées sur les nervures du bac permettant le maintien des modules par des pinces situées à  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{3}{4}$  du grand côté du module.

### 1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Utilisation sur bâtiment industriel ou agricole sur pannes bois ou métallique, en partie courante de toiture en association avec une couverture bac acier identique à celui utilisé dans le procédé, en France européenne, sauf en climat de montagne caractérisé par une altitude supérieure à 900 m, uniquement au-dessus de locaux à faible ou moyenne hygrométrie. :

- Pour des charges ascendantes et descendantes normales admissibles de 750 Pa associées avec une portée maximale des bacs acier de 1.5 m.
- En atmosphères extérieures rurale non polluée, industrielle normale et marine à une distance du bord de mer supérieure à 3km du littoral.
- Sur des versants dont la pente minimale est conforme au DTU 40.35 tout en étant supérieure à 10%.
- Deux vis de couture sont ajoutées aux jonctions longitudinales des bacs à 100mm des extrémités hautes et basses de chaque platine.
- La géométrie des platines devra être adaptée à la géométrie du bac JURA.

## 2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2011-120 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

## 3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 02/05/2013. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

<sup>(1)</sup> La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2011-120.